



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 1456

Texte de la question

M Maurice Pourchon appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les prêts spéciaux accordés aux CUMA. Les difficultés que traverse l'agriculture dans le département du Puy-de-Dôme, notamment en région de montagne, ainsi que les prix très élevés de certains matériels ont contribué à accroître de façon sensible les achats des agriculteurs regroupés en CUMA. Ainsi, les investissements qui étaient de 5 023 500 francs en 1984-1985 ont pratiquement triplé en 1988, malgré un abaissement progressif du pourcentage du taux d'endettement des CUMA. Dans le même temps, la réforme du crédit agricole s'est accompagnée de la départementalisation des prêts spéciaux accordés à ces coopératives. Une « rallonge » accordée en mai dernier s'est montrée insuffisante et, dès le début de l'automne, une file d'attente risque de s'établir dans le département pour l'attribution des prêts. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que le mouvement des CUMA puisse faciliter la modernisation indispensable des exploitations agricoles du département.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Pourchon Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1456

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2288